

Communiqué de presse

Dimanche 23 septembre 2012

Un signal contre les excès d'une société qui multiplie les interdictions

La réglementation actuelle garantit une protection suffisante contre la fumée passive

Le refus clair de l'initiative populaire « Protection contre la fumée passive » confirme une formule éprouvée, l'association d'une loi fédérale et de règles cantonales, qui garantit une protection suffisante de la population et en particulier des travailleurs contre la fumée passive. Aux yeux de l'économie suisse, ce résultat net est réjouissant. En effet, l'acceptation du projet aurait non seulement entraîné une interdiction absurde de la fumée à des postes de travail individuels, mais aurait également pesé sur le secteur de la restauration ainsi que sur d'autres secteurs économiques.

L'initiative était chicanière : deux ans seulement après l'entrée en vigueur de la réglementation actuelle, les initiants souhaitaient ancrer dans la Constitution une nouvelle interdiction centralisée de la fumée. Son acceptation se serait traduite par une restriction massive de la liberté individuelle – entre autres l'interdiction de fumer à des postes de travail individuels, comme la cabine d'un chauffeur routier. Seuls les fumoirs sans service aménagés par les restaurants seraient éventuellement restés autorisés à l'échelle de la Suisse. L'initiative aurait engendré des coûts supplémentaires pour les restaurateurs, qui ont déjà effectué des investissements considérables pour la protection des non-fumeurs.

economiesuisse salue la décision de maintenir des règles qui ont fait leurs preuves : excepté dans les fumoirs et les établissements fumeurs autorisés dans certains cantons, il est interdit de fumer dans des espaces fermés accessibles au public et dans les espaces accueillant plusieurs postes de travail. De nombreux cantons ont durci davantage leur réglementation et interdit les établissements fumeurs. Une protection suffisante contre la fumée passive est déjà garantie pour tout le monde.

Malgré le refus opposé, une nouvelle votation sur le même thème pointe déjà à l'horizon. Des signatures sont d'ores et déjà collectées pour interdire la fumée en plein air, un projet dont même les auteurs de l'initiative « Protection contre la fumée passive » se sont distanciés. economiesuisse continuera de s'engager contre des interdictions inutiles et pour un régime politique et économique libéral.

Pour toute question :

Cristina Gaggini, directrice romande

Téléphone : 078 781 82 39

Courriel : cristina.gaggini@economiesuisse.ch